

CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu **au centre culturel** à Sandweiler, le **mercredi 14 juillet 2021 à 14h00**.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

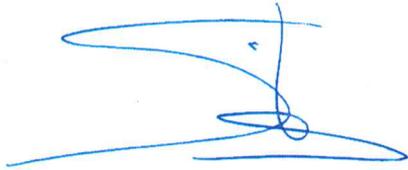
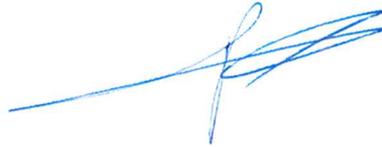
1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Désignation d'un candidat pour le mandat d'échevin vacant à partir du 15.8.2021, à proposer à la nomination par la Ministre de l'Intérieur
3. Projet de réaménagement de la rue Lentz et de la rue Nicolas Welter – Mémoire explicatif et devis estimatif détaillé
4. Deux droits de préemption – Confirmation des décisions prises par le collège des bourgmestre et échevins
5. Charte de collaboration et de mise en œuvre « Comité de pilotage Natura 2000 Moselle, Syr et Luxembourg Est – Nomination d'un représentant pour la commune de Sandweiler au sein du comité de pilotage
6. Subsidés aux associations locales et non locales
7. Convention d'exécution du PAP rue des Champs
8. Fixation des nuits blanches 2022-2024
9. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2022
10. Fixation des taux de l'impôt foncier A, B1, B2, B3, B4, B5 et B6 pour l'exercice 2022
11. Changement d'un poste de la carrière D vers la carrière E du contrat collectif des ouvriers de l'Etat
12. Acte notarié no.3573 du 5 juillet 2021
13. Rénovation de la maison communale suite à l'issue du référendum du 25 avril 2021 :
 - Explications par le Collège échevinal sur les travaux à réaliser et sur le timing
 - Discussion et vote :
 - pour la création d'un nouvel article budgétaire libellé « Rénovation de la maison communale actuelle »
 - pour un crédit extraordinaire de démarrage adapté aux besoins de ces travaux
14. Questions des conseillers et du public

Séance non publique

15. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal pour les besoins du service technique communal
16. Nomination provisoire d'un fonctionnaire communal pour les besoins du service technique communal
17. Fixation du salaire d'un salarié à tâche intellectuelle
18. Fixation des primes de 2 salariés à tâche manuelle

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux au secrétariat communal.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre, **Le Secrétaire,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature in blue ink, featuring a long horizontal stroke followed by several vertical and diagonal strokes.